

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PAS DES BÊTES



SMAEP du Pas des Bêtes

Syndicat Mixte d'Adduction
D'Eau Potable du Pas des Bêtes

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Exercice 2022

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »



Table des matières

I.	Caractérisation technique du service	3
A.	Présentation du territoire desservi	3
B.	Mode de gestion du service	4
C.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
D.	Nombre d'abonnés	4
E.	Eaux brutes.....	6
F.	Eaux traitées.....	6
I.1.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	6
I.1.2.	Production	7
I.1.3.	Achats d'eaux traitées.....	8
I.1.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
I.1.5.	Autres volumes	9
I.1.6.	Volumes consommés autorisés	9
G.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
II.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
A.	Modalités de tarification	10
B.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
III.	Indicateurs de performance	12
A.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
B.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
C.	Indicateurs de performance du réseau	14
III.1.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	14
III.1.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
III.1.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	15
D.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
IV.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	17
A.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	17
V.	Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires	18
VI.	Les chiffres clés de 2022	19
VII	Comparaison du service avec les autres services	21

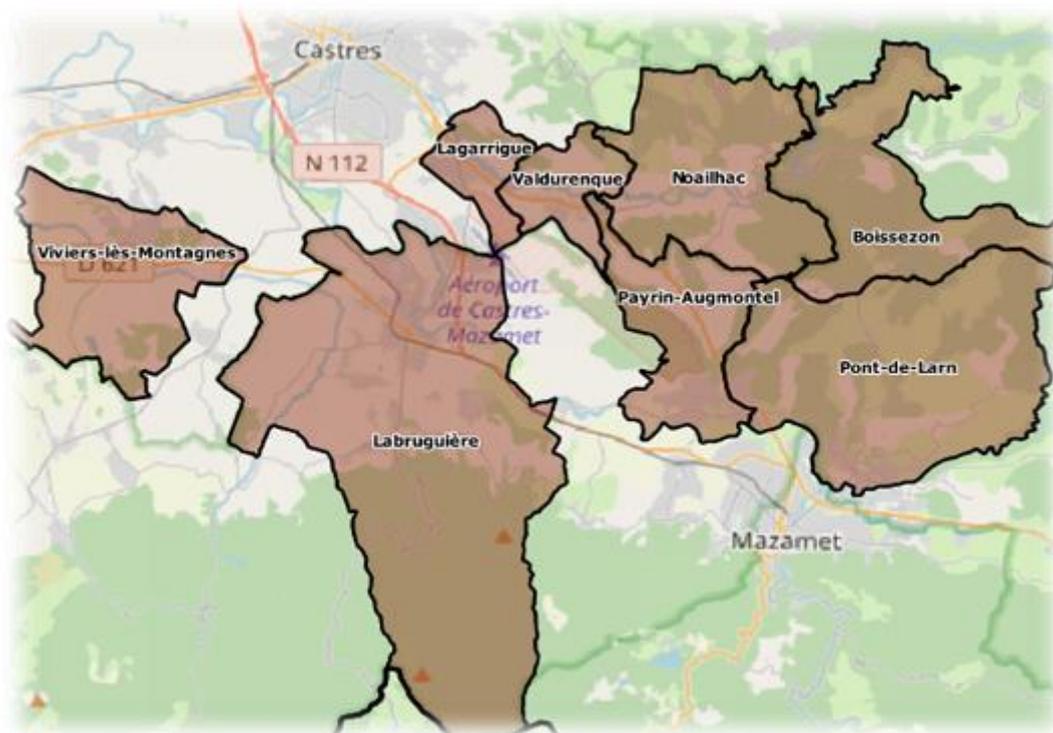
I. Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

En application des articles L. 5711-1 à L. 5711-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat est devenu au 1er Janvier 2020 et conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/12/2019, un Syndicat Mixte fermé dénommé « SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PAS DES BÊTES ».

Le service est géré au niveau intercommunal.

Le S.M.A.E.P du PAS DES BÊTE assure la production et la distribution d'eau potable à ses 8 communes adhérentes : BOISSEZON, PONT DE L'ARN, NOAILHAC, PAYRIN AUGMONTEL, VALDURENQUE, LABRUGUIERE, LAGARRIGUE, VIVIERS LES MONTAGNES



Les compétences liées au service sont les suivantes :

Compétences	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

B. Mode de gestion du service

Le service de l'eau potable est actuellement géré par le biais d'un **contrat de Délégation de Service Public** :

Nature du contrat	DSP
Entreprise titulaire	VÉOLIA
Date du début du contrat	01/12/2021
Durée	12 ans
Date de fin	30/11/2033
Avenants (nombre et détail)	-

C. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliés dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le Service public d'eau potable dessert environ 16 455 habitants au 31/12/2021 (16 483 au 31/12/2021).

D. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le Service Public d'Eau Potable dessert 8 552 abonnés au 31/12/2022 (8 295 au 31/12/2021).

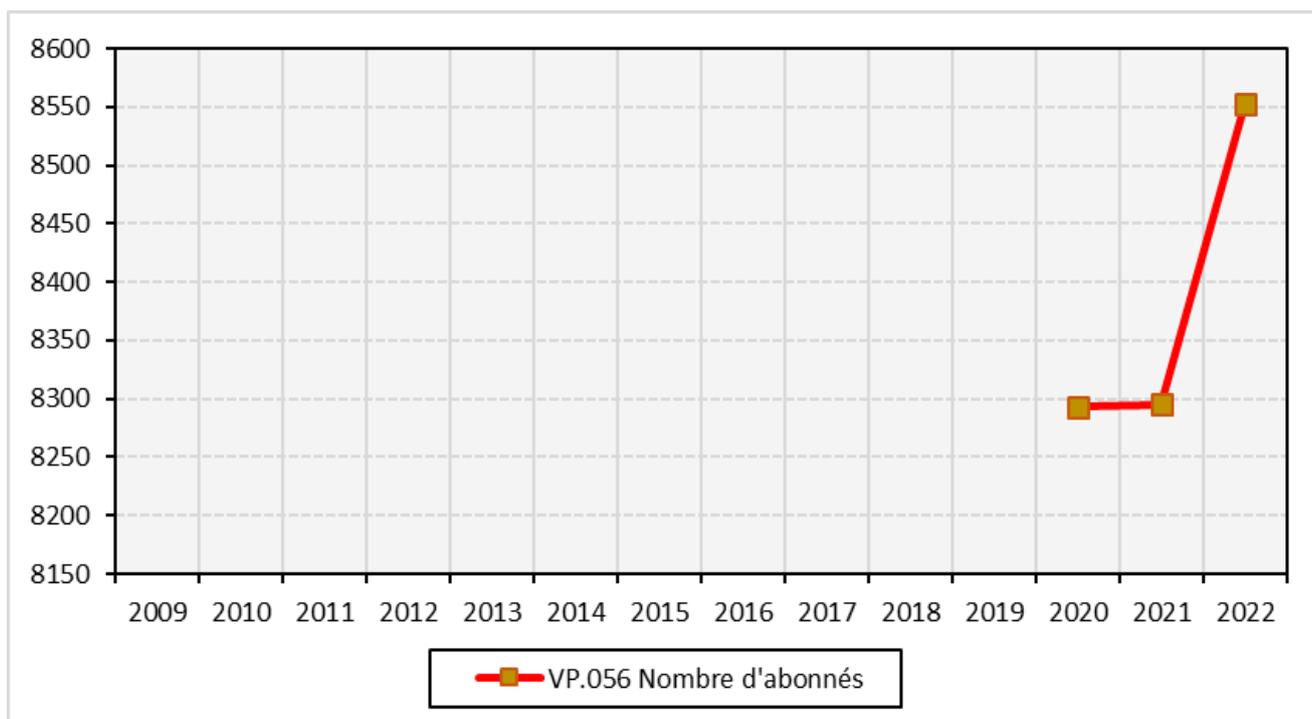
La répartition des abonnés par Commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Boissezon	253	262	0	262	+ 3,6%
Labruguière	3254	3376	1	3376	+ 3,7%
Lagarigue	852	885	0	885	+ 3,9%
Noailhac	460	473	0	473	+ 2,8%
Payrin-Augmontel	1102	1115	0	1115	+ 1,2%
Pont-de-Larn	1533	1577	0	1577	+ 2,9%
Valdurenque	420	428	0	428	+ 1,9%
Viviers-lès-Montagnes	419	433	0	433	+ 3,3%
Total	8 295	8 552	1	8 295	+ 3,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 23,17 abonnés/km au 31/12/2022 (22,48 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,92 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,99 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 102 m³/abonné au 31/12/2022. (103 m³/abonné au 31/12/2021).





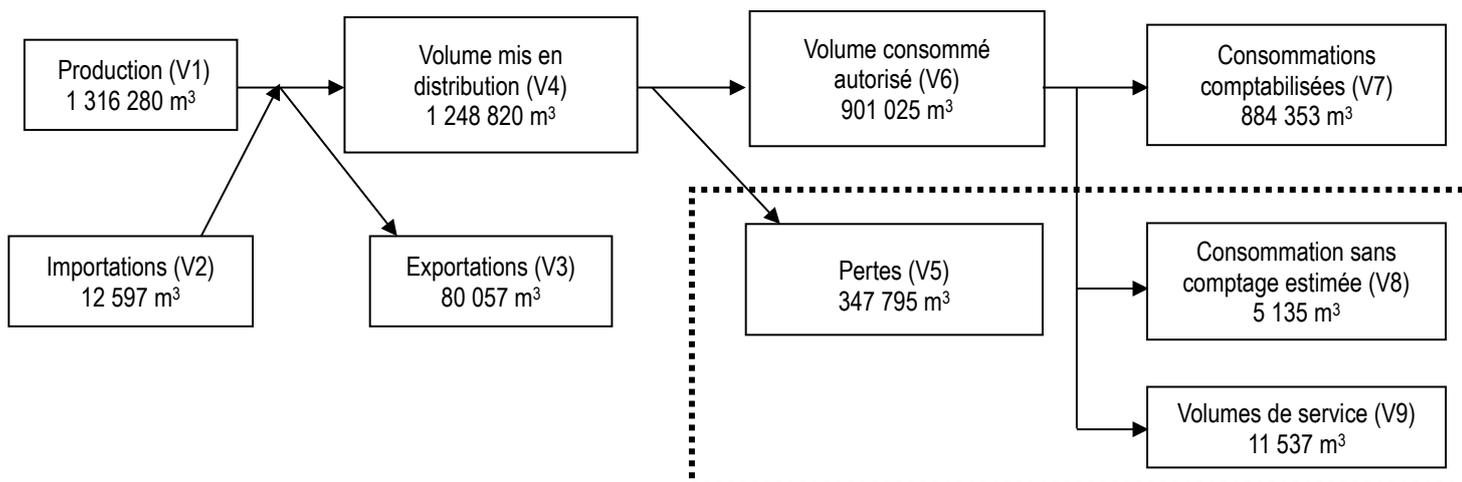
E. Eaux brutes

Le Service Public d'Eau Potable prélève 1 462 655 m³ pour l'exercice 2022 (1 472 638 pour l'exercice 2021).

Ressource implantation et	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
LA PEYRARQUE	Souterraine	2 m ³ /j	446	432	- 3,14%
LABRO	Souterraine	7,50 m ³ /j	2 706	3 539	30,78%
BARRAGE DU PAS DES BÊTES	Surface	7920 m ³ /j	1 469 486	1 458 684	- 0,74%
Total			1 472 638	1 462 655	- 0,68%

F. Eaux traitées

I.1.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



I.1.2. Production

Le service a une station de traitement :

- **L'Usine du Barrage du Pas des Bêtes**

Cette ressource en eau est la ressource principale du SMAEP.

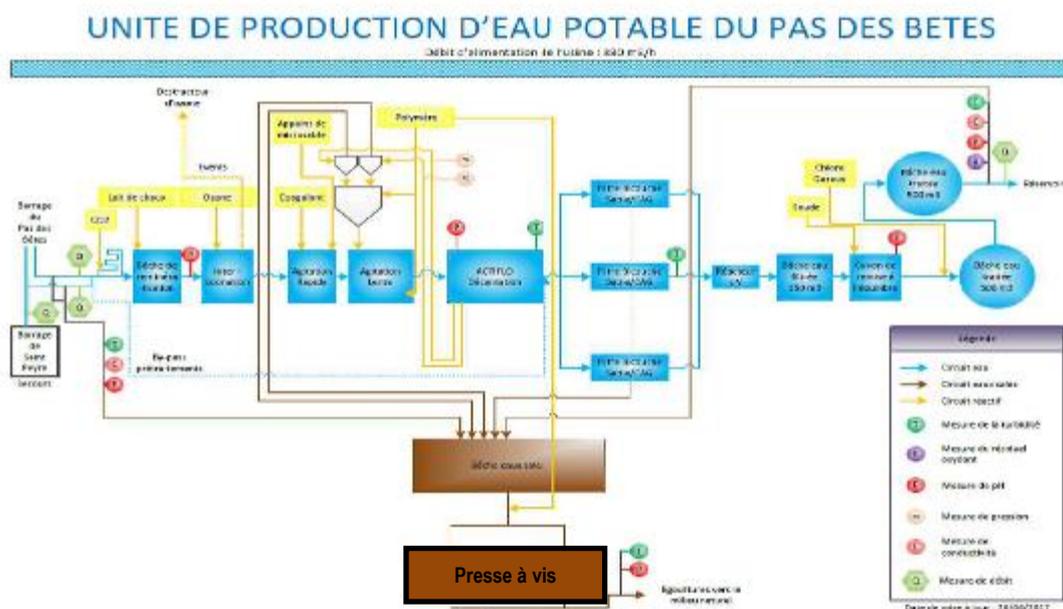
L'Usine de production du Pas des Bêtes permet le prélèvement et le traitement d'eaux issues du barrage du Pas des Bêtes. Cette usine qui prélève et traite de l'eau est en service depuis 2012. Elle présente **une capacité de production de 7930 m3/j** et une **réserve d'eau traitée de 1 000 m3**.



L'Usine du Pas des Bêtes présente les caractéristiques suivantes :

Usine de production d'eau potable du PAS DES BETES	
Capacité journalière de production	7 930 m3/jour
Réserves d'eau traitée	1 000 m3
Moyens de secours de l'usine	1 groupe électrogène
Type de filière	Filière de traitement complète avec affinage charbon actif en grain Traitement des boues : presse à vis

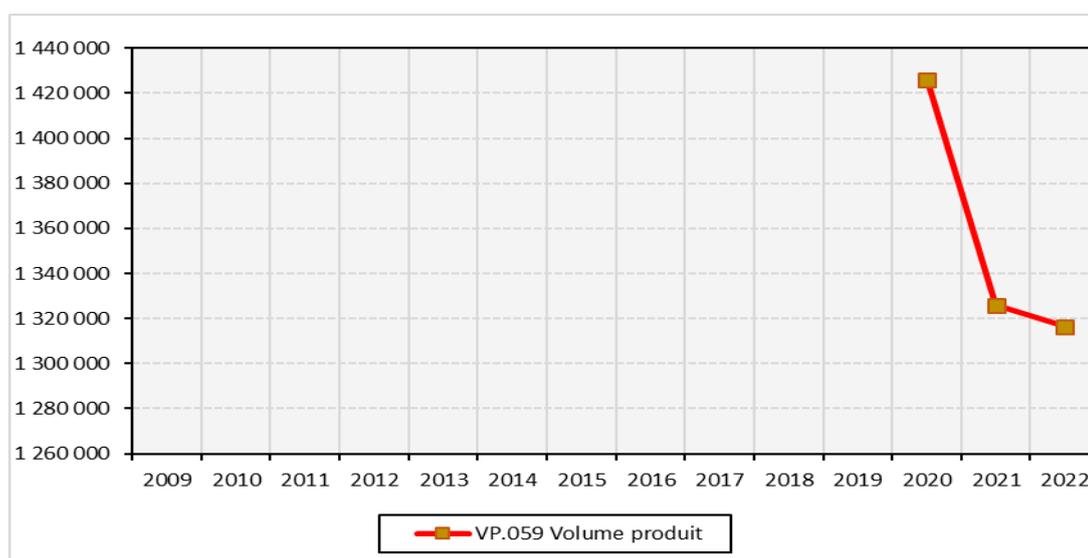
Le synoptique ci-dessous reprend le fonctionnement de l'usine :





Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
LA PEYRARQUE	446	432	- 3,14%	60
LABRO	2 706	3 539	30,78%	60
BARRAGE DU PAS DES BETES	1 322 763	1 312 309	- 0,79%	80
Total du volume produit (V1)	1 325 915	1 316 280	- 0,73%	—



I.1.3. Achats d'eaux traitées

Des achats d'eau traitée sont existants :

- BOISSEZON : le village de LINAS (13 abonnés) est alimenté en eau via un achat d'eau auprès de la commune du RIALET
- NOAILHAC : les villages de FIALSUCH (23 abonnés) et MALACAM (51 abonnés) sont alimentés en eau via un achat d'eau auprès de la commune de SAINT SALVY DE LA BALME

Achat d'eau traitée	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total d'eaux traitées achetées (V2)	7 551	12 597	66%	80

I.1.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

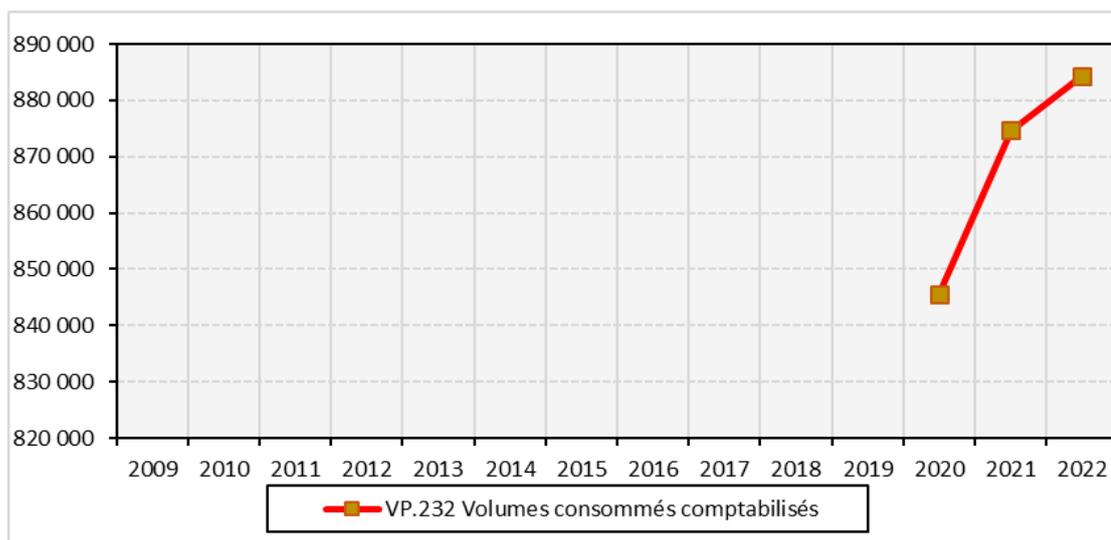
Des ventes d'eau en gros sont existantes :

Collectivité	Type d'échange	Observations	Echéance des conventions
Syndicat de Saix Navès	Vente	Point de vente d'eau : Mascarens	31 Décembre 2022 (Reconduction tacite tous les 5 ans)

Les volumes de ventes pour le SMAEP du PAS DES BÊTES sont les suivants :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	874 659	876 745	0,24%
Abonnés non domestiques ⁽¹⁾	0	7 608	
Total vendu aux abonnés (V₇)	874 659	884 353	1,10%
Service de SIAEP de SAIX NAVES	78 514	80 057	1,93%
Total vendu à d'autres services (V₃)	78 514	80 057	1,93%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.



I.1.5. Autres volumes

Les autres volumes liés au service sont les suivants :

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	7 002	9 270	32,4%
Volume de service (V9)	17 487	17 023	-2,6%

I.1.6. Volumes consommés autorisés

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volumes consommés autorisés (V6)	870 000	900 952	3,6%

G. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du Service Public d'Eau Potable est de 369 km au 31/12/2021 (419 au 31/12/2020).



II. Tarification de l'eau et recettes du service

A. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables du 01/01/2022 au 31/12/2022 et du 01/01/2023 au 31/12/2023 sont les suivants :

Tarifs		Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	22,01 €	22,01 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,6 €/m ³	0,7 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	46 €	46 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8 €/m ³	0,873 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,092 €/m ³	0,0974 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³

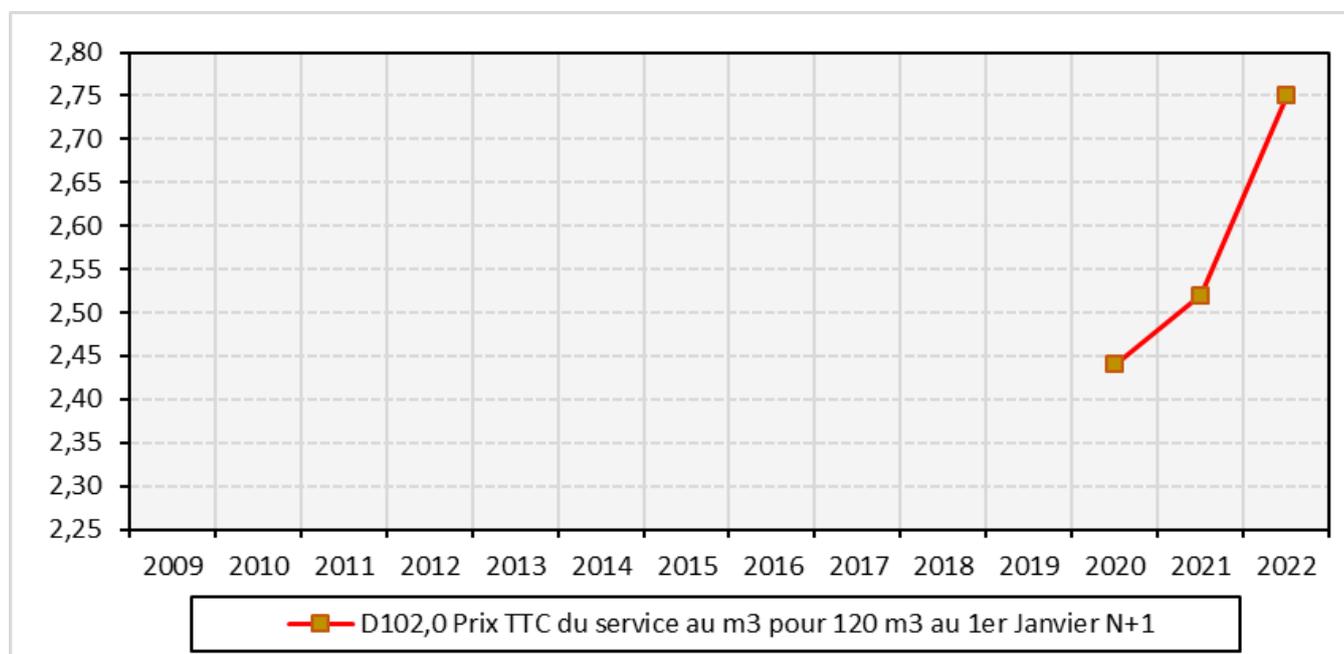
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les Communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les Communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de Délégation de Service Public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont disponible sur simple demande au SMAEP du PAS DES BÊTES.

B. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au **01/01/2022 au 31/12/2022** et du **01/01/2023 au 31/12/2023** sont les suivants : pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	22,01	22,01	0%
Part proportionnelle	72,00	84,00	+16,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	94,01	106,01	+12,7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	46,00	50,22	+9,2%
Part proportionnelle	96,00	104,76	+9,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	142,00	154,98	+9,1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,04	11,69	+5,9%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0,0%
TVA	15,80	17,17	+8,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	66,41	66,41	+3,0%
Total	302,45	329,45	+8,9%
Prix TTC au m³	2,52	2,75	+8,9%



III. Indicateurs de performance

A. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	56	1	54	0
Paramètres physico-chimiques	29	1	22	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	98,2%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,6%	100%

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 Décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	113

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

C. Indicateurs de performance du réseau

III.1.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

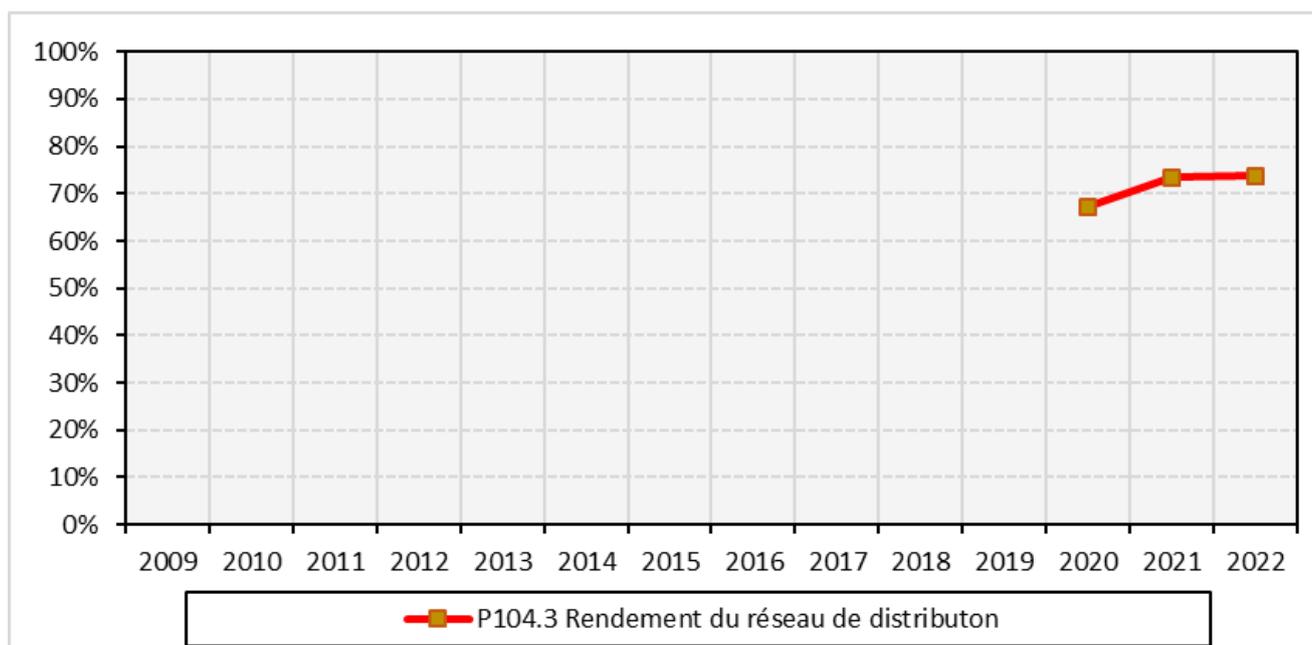
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

À titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	73,5 %	73,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,27	7,32





III.1.2. [Indice linéaire des volumes non comptés \(P105.3\)](#)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

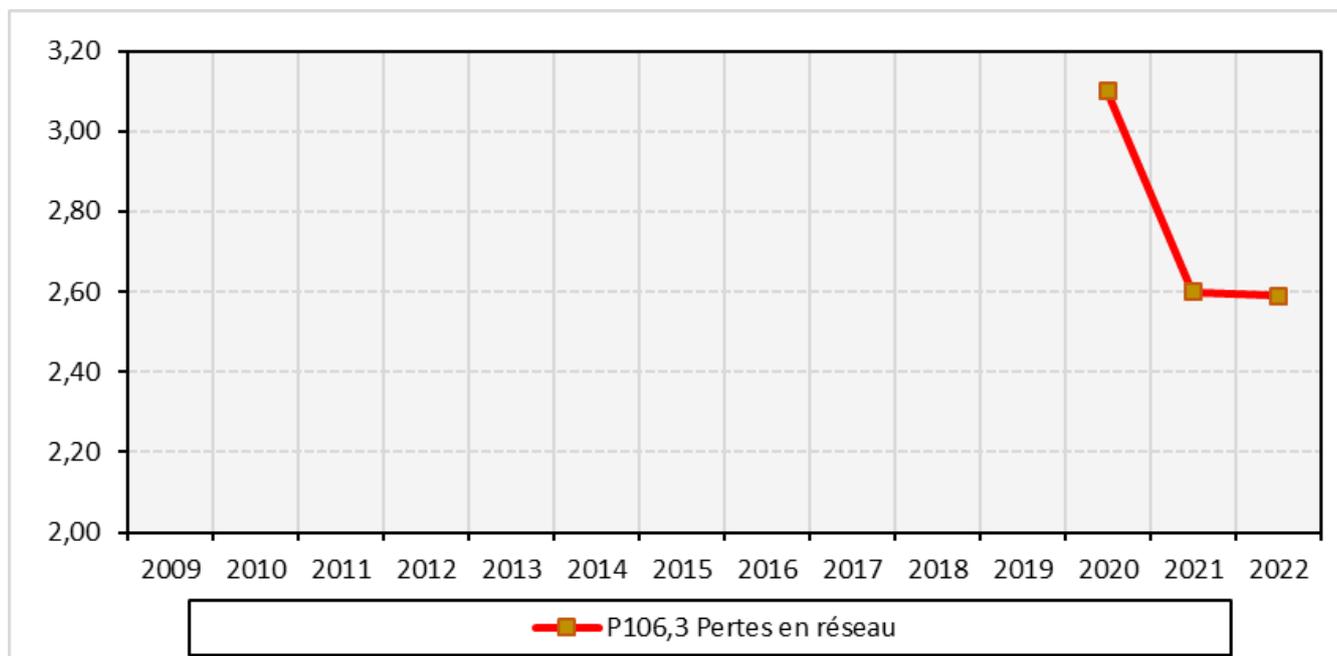
Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,71 m3/j/km (2,8 en 2021).

III.1.3. [Indice linéaire de pertes en réseau \(P106.3\)](#)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 2,59 m3/j/km (2,6 en 2021).





D. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

IV. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

A. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En ce qui concerne l'année 2022, 816 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0009 €/m³ pour l'année 2022 (0,0004 €/m³ en 2021).

V. Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	16 483	16 455
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Déléataire	2,53 €/m ³	2,75 €/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Déléataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	96,6 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Déléataire (2)	95	95
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Déléataire	73,5 %	73,8 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Déléataire	2,83 m ³ /jour/km	2,71 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Déléataire	2,63 m ³ /jour/km	2,59 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,01 %	0,01 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	4	9
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	349	816
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Déléataire	4,22 u/1000 abonnés	9,59 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Déléataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	1,16 %	0,89 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,48 u/1000 abonnés	1,29 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

VI. Les chiffres clés de 2022

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	1 472 638 m ³	1 462 655 m ³
VP.059	Volume produit	Délégataire	1 325 915 m ³	1 316 280 m ³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	7 551 m ³	12 597 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	1 254 952 m ³	1 248 820 m ³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	17 023 m ³	11 537 m ³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	900 952 m ³	901 025 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	109	234

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre d'installations de production	Délégataire	3	3
	Capacité totale de production	Délégataire	7 930 m ³ /j	7 930 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	28	28
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	8 706 m ³	8 706 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	414 km	414 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	369 km	369 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	120 ml	0 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	7 995	8 000
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	106	67
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	11	39
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	31	17
	Nombre de compteurs	Délégataire	8 802	8 861
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	305	3 266

LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de communes	Délégataire	8	8
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	8 295	8 552
	- Abonnés domestiques	Délégataire	8 293	8 548
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	0	1
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	2	3
	Volume vendu	Délégataire	681 634 m ³	943 540 m ³
VP.061	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	603 120 m ³	855 875 m ³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	0 m ³	7 608 m ³
	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	78 514 m ³	80 057 m ³
	Consommation moyenne	Délégataire	139 l/hab/j	141 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	103 m ³ /abo/an	102 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport



LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	77 %	81 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non	Non
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui

LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Energie relevée consommée	Délégataire	494 559 kWh	555 759 kWh

VII. Comparaison du service avec les autres services

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Valeur du service - 2022	Moyenne dans la classe [10 000 - 20 000] habitants - 2021	Moyenne nationale - 2022
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,75	2,33 (24)	2,25
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	j ouvrable	1	(sans objet)	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	99,4 (24)	97,7
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100	92,4 (24)	96
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Points	113	104 (24)	102
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	73,8	84,4 (24)	81,5
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	2,71	2 (24)	3
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	2,59	1,7 (24)	2,6
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,1	0,52 (20)	0,66
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	80	80,6 (24)	76,4
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0009	0,0085 (24)	0,006
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	9,59	2,11 (22)	3,3
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	98,9 (22)	97,7
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	0,89	1,86 (20)	2,81
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	1,29	1,43 (23)	6,22

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- Si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifiée entre les deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur. Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2022). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2021, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national.

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales **ne sont pas définitives** : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif